



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 mars 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2009

Date d'affichage
18 mars 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances - Vote du
budget primitif 2009.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
(Mmes AUTRAN, LE TINNIER,
MAESTRACCI, CHASTAIGNET,
FOREST et Mrs LUQUAND,
BOUTIER, ROCHÉ, RIMBAUD,
KASPERSKI)

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore, LE TINNIER Nathalie donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre, MAESTRACCI Sylvie donne procuration à AUTRAN Martine

Absents :

Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet du budget primitif pour l'année 2009, accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre,

Le conseil municipal passe au vote qui donne les résultats suivants :

Votants : 33

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 10 (Mmes AUTRAN, LE TINNIER, MAESTRACCI, CHASTAIGNET, FOREST et Mrs LUQUAND, BOUTIER, ROCHÉ, RIMBAUD, KASPERSKI)

En conséquence, à la majorité des membres présents,

Le budget primitif 2009 est arrêté :

1) Pour la section d'investissement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	3 166 572,31 €	1 269 479,00 €	964.434,69 €	5 400 486,00 €
Recettes	3 166 572,31 €	1 267 356,00 €		4 433 928,31 €
Affectation			966 557,69 €	5 400 486,00 €

2) Pour la section de fonctionnement :

	Op. de l'exercice (Col.1)	Restes à réaliser (Col.2)	Résultat reporté (Col.3)	Cumul section (=Col.1+2+3)
Dépenses (ou déficit)	13 241 175,00 €			13 241 175,00 €
Recettes (ou excédent)	12 233 726,01 €		1 007 448,99 €	13 241 175,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

31 MARS 2009

02 AVR. 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

